

CONGO BELGE

Service des  
Télécommunications

Arrivé à



# TELEGRAMME

Mod. 2/T

*See*  
*d*  
Explication des abréviations  
admis pour les indications  
de service.

à 11 h. 00 m.

Voie d'acheminement :

*f etat*

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
TC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

Indications de service taxées : *pas de taxe*

Adresse : Résident Rhumbe Kigali. Territoire Kigali.  
territoire Kivu. Bureau poste Kigali.  
territoire Kivu. Bureau poste est Kigali. territoire Kivu.  
poste Kigali. Territoire Ruhengeri poste Kivu.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique  
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à Neuilly

le 12

à 16 h. 11 m.

N° 45 60/59

n° 61012 / see dit sept decembre prochain être cérémonie  
anniversaire mort Léopold deux stop pour commémorer  
Cet anniversaire prière faire célébrer messe requiem  
et prévoir au terme stop bureau gouvernement  
feront permis vendredi

*f estillon.*

*Reçu vendredi  
5.12.1911  
Hausser.*

*3*

*All*



Ruhengeri, le 15 décembre 1949.-

S. J. P. M.

Votre 3<sup>e</sup> note  
bien reçue.  
J'y consécrerai  
qu'à la demande de Monsieur le Gouverneur sera célébré à Ruhengeri le samedi 17 décembre à 9 heures en la chapelle de la Mission, une Messe de Requiem destinée à commémorer la quarantième anniversaire de la mort de Léopold II.

Monsieur Antonissen,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance

distinguées.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations

Pour l'Administrateur du Territoire en route,  
L'Administrateur Assistant,

M. POCHET,

A. J. P. M.

A Monsieur  
à  
RUHENERI.

Antonissen